



Genève, le 30 novembre 2022

Commission cantonale de nomenclature

Rapport d'activité législature 2018-2023 - 4ème année (du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20) ;
- Article 1, lettre c, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01) ;
- Article 7 du règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments, du 30 septembre 2009 (RGNB L 1 10.06).

II. Compétences légales de la commission

La commission est chargée de donner un préavis consultatif au Conseil d'Etat en matière de désignation de toutes les rues (artères) et des objets topographiques du canton, ainsi que la dénomination des gares et des arrêts des TPG.

Elle vérifie la conformité linguistique de ces noms lors de leur relevé et de leur mise à jour, s'assure du respect des règles d'exécution visées à l'article 9 RGNB et transmet ses conclusions et ses recommandations au service compétent pour la détermination des noms.

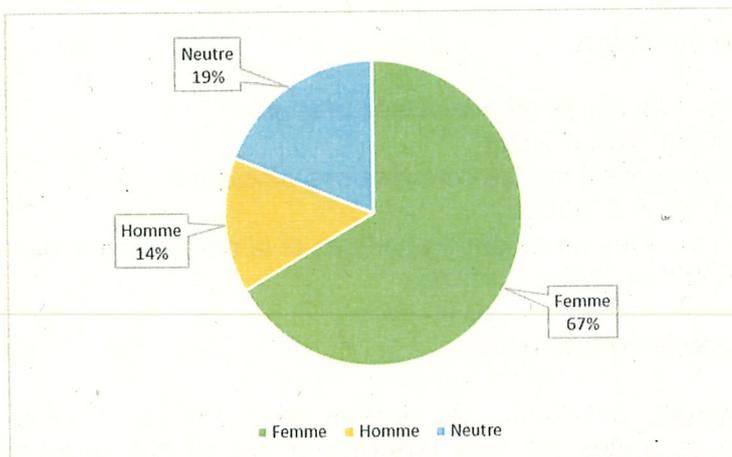
III. Activités de la commission

La commission s'est réunie à 4 reprises pour préavis des demandes de dénominations et pour permettre les validations du Conseil d'Etat ci-dessous :

- 5 nouveaux noms d'artères (rue/route/chemin, etc.) :
 - o Rue du Trusquin
 - o Chemin Jeanne-LAVERGNAT
 - o Chemin Jean-Jacques-ASPER
 - o Passage SUBILIA
 - o Chemin des Deux-Bassins
- 11 rebaptisations en noms de femmes en Ville de Genève :
 - o Esplanade THEODELINE
 - o Rue Cécile-BIELER-BUTTICAZ
 - o Rue Marcelle-De-KENZAC
 - o Rue Kitty-PONSE
 - o Rue Claudine-LEVET
 - o Rue Louise-De-FROTTE
 - o Rue Julia-CHAMOREL
 - o Passage Marie-Claude-LEBURGE
 - o Rue Henriette-et-Jeanne-RATH
 - o Rue Annie-JIAGGE
 - o Passage du Chemin-Annie-JIAGGE
- 2 parcs :

- Parc Jean-Marie-GUIGNOUX
- Parc de la Comtesse-de-Saint-Bon
- 2 places, esplanades, squares :
 - Esplanade Le-Sapay
 - Square Violetta-PARRA
- 1 ouvrage d'art :
 - Viaduc du Nant-des-Crues (officialisation de la dénomination)
- 2 radiations :
 - Place SUBILIA
 - Rue SUBILIA

Proportion de dénominations en fonction du genre.



IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la direction de l'information du territoire (DIT) effectue les missions suivantes :

- Prise de procès-verbaux, convocation des membres, envoi de l'ordre du jour ;
- Préparation des projets d'arrêté du Conseil d'Etat pour les noms géographiques ;
- Renseignements au public ;
- Correspondance avec les autorités communales et les TPG.

V. Site Internet

Le Wiki sur les noms géographiques renseigne sur l'origine des dénominations officielles : www.ge.ch/noms-geographiques

VI. Frais de la commission

- A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)
Fr. 949.-
- B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)
Néant.
- C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)
Néant.
- D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)
Néant.

Laurent Niggeler
Président